



**Etat des lieux de l'implication
des professionnels de la périnatalité et de
la petite enfance
dans la santé environnementale
en Pays de la Loire**

**Enquête réalisée entre juin et décembre
2022**

| | |
|---|-----------|
| Introduction..... | 1 |
| 1-Contexte..... | 3 |
| 1-1 Un contexte national porteur | 3 |
| 1-2 La feuille de route Périnatalité, petite enfance – santé environnement. | 3 |
| 1-3- Focus sur certaines actions..... | 4 |
| 2-Objectifs de l'étude..... | 8 |
| 3-Les professionnels interrogés et les modalités de recueil..... | 8 |
| 3-1-Les différents types de structures de la périnatalité et petite enfance rencontrées. | 8 |
| 3-2 Un questionnaire type..... | 10 |
| 4-Les résultats..... | 11 |
| 4-1 Dans les maternités | 11 |
| 4-2 Professionnelles formées exerçant dans une MSP ou une CPTS | 19 |
| 4-3 Les sages-femmes libérales exerçant en cabinet individuel..... | 21 |
| 4-4 Les PMI..... | 23 |
| 4-5 Les crèches de Nantes métropole | 26 |
| 5- Conclusion | 28 |
| GLOSSAIRE..... | 30 |
| ANNEXES | 31 |

Introduction

La période des 1000 premiers jours est une période où l'exposition aux substances toxiques est la plus dangereuse, que ces substances soient l'alcool (1ère cause de troubles neuro-développementaux évitables), les médicaments, les perturbateurs endocriniens, les métaux lourds ou d'autres toxiques de l'environnement. Ces toxiques sont associés à une augmentation du risque de troubles neuro-développementaux chez l'enfant et à une augmentation des maladies non transmissibles chez l'adulte¹.

L'adulte est l'héritier de l'enfant qu'il a été.

L'environnement précoce est influencé par la qualité de l'environnement dans lequel baignent les parents et par leur mode de vie (alimentation, exposition aux facteurs stressants psycho-sociaux, activité physique, qualité du sommeil, produits chimiques).

L'impact des polluants chimiques et physiques présents dans l'environnement intérieur de nos habitations est aujourd'hui reconnu par les autorités sanitaires françaises, européennes et internationales.²

Le volet périnatal du programme national de biosurveillance (cohorte Elfe) a permis de décrire pour la première fois l'imprégnation des femmes enceintes françaises par certains polluants organiques de l'environnement et de quantifier, lorsque cela était possible, les déterminants de ces niveaux d'imprégnation

BISPHÉNOLS
PRÉSENTS CHEZ
Près de **100 %**
des participants
PRINCIPAUX MODES D'IMPRÉGNATION
Aliments pré-emballés, conserves, vin
> USA et Canada

RETARDATEURS DE FLAMME
PRÉSENTS CHEZ
Près de **100 %**
avec au moins un composé
PRINCIPAUX MODES D'IMPRÉGNATION
Aération du logement, voiture, tabac
< USA et Canada

PHTALATES
PRÉSENTS CHEZ
Près de **100 %**
des participants
PRINCIPAUX MODES D'IMPRÉGNATION
Cosmétiques, ménage, vin, tabac, lino
= aux autres pays

COMPOSÉS PERFLUORÉS
PRÉSENTS CHEZ
Près de **100 %**
avec au moins un composé
PRINCIPAUX MODES D'IMPRÉGNATION
Œufs, produits de la mer, légumes
~ USA et du Canada

PARABÈNE (MÉTHYLPARABÈNE)
PRÉSENTS CHEZ
Près de **60 %**
des participants
PRINCIPAUX MODES D'IMPRÉGNATION
Crème et soins, vernis à ongles
< USA et Canada

D'origine **naturelle ou de synthèse**, on retrouve les perturbateurs endocriniens dans de nombreux objets et produits de la **vie courante** : produits ménagers, détergents, produits de traitement des cultures, cosmétiques, produits alimentaires, etc.

Ils sont également présents dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux eaux, sédiments, sols, air, etc.

Le programme national de biosurveillance a montré une exposition généralisée de la population, notamment des enfants, par certains de ces perturbateurs endocriniens : phtalates bisphénols, pesticides, PCB....

Via ces effets, ils sont suspectés de contribuer à des **pathologies** chroniques ou développementales : troubles hormonaux et leurs conséquences (infertilité, puberté précoce, obésité, maladie thyroïdienne...), mais aussi malformations congénitales, cancers hormono-dépendants, et même troubles de l'immunité.

Définition de l'Organisation mondiale de la santé, en 2012

« Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations. ».

¹ Rivollier F, et al, Perinatal exposure to environmental endocrine disruptors in the emergence of neurodevelopmental psychiatric diseases: A systematic review. Int J Environ Res Public Health, 2019. 16(8): 1318.

² CAUDEVILLE Julien - FILLOL Clemence - DENYS Sebastien (2023), Perturbateurs endocriniens et santé humaine, Encyclopédie de l'Environnement, [en ligne ISSN 2555-0950] url : <http://www.encyclopedie-environnement.org/?p=19383>

Il s'agit donc d'informer les mères et les couples qui désirent commencer une grossesse, de les aider en cas de dépendance, de lutter contre leur exposition aux substances toxiques (ainsi que plus tard celle de leur enfant) sur leur lieu de travail ou à leur domicile.

Il est possible d'améliorer durablement la qualité de nos environnements intérieurs et d'abaisser le niveau d'exposition aux polluants afin de protéger la santé des plus fragiles.

Protéger les enfants des expositions aux polluants du monde moderne est un défi pour les parents mais également pour tous les professionnel·les de santé qui les accompagnent.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cet état des lieux.

1-Contexte

Depuis 2015, l'ARS PDL s'inscrit dans :

1-1 Un contexte national porteur

- Stratégie nationale perturbateurs endocriniens³
- Plan national santé environnement ⁴
- Plan Priorité Prévention⁵
- Instruction « 1000 premiers jours »⁶

pour développer des actions prévues dans le PRSE3⁷ (Axe 2 : action éducation des publics avec 2 publics prioritaires : précaires et futurs parents de jeunes enfants) déclinées à travers :

1-2 La feuille de route Périnatalité, petite enfance – santé environnement.

Celle-ci se décline en plusieurs types d'actions :

A-Mobiliser

Sous un pilotage par l'ARS et la Mutualité française Pays de la Loire, le réseau sécurité naissance, les conseillers médicaux en environnement intérieur, les PMI, l'ordre des sages-femmes 44, les maternités, des villes....ont été inclus dans la démarche.



Ces travaux sont conduits, dans le cadre du PRSE3, par un groupe régional d'échanges installé dès 2015 : les ordres des sages-femmes, les PMI, les collectivités, et le réseau de périnatalité.

B- Former/sensibiliser les professionnels

Par :

- Un colloque régional
- Des formations/ certification Nesting© WECF
- Des formations courtes FEES
- Des webinaires
- Des interventions en formation initiale

C- Accompagner par

Un soutien méthodologique porté par la Mutualité française Pays de la Loire.

Un soutien institutionnel porté par l'ARS :

- PMI : contrat de partenariat
- Maternités : appel à projets hôpitaux promoteurs de santé + accompagnement projet SE en maternité
- Equipes de soins primaires : soutien projets de prévention
- Collectivités : contrats locaux de santé
- Associations : appel à projets PRSE3

³ [snpe_2_2019_2022.pdf \(sante.gouv.fr\)](#)

⁴ [Plan National Santé-Environnement 4 \(PNSE 4\) : "un environnement, une santé" \(2021-2025\) - Ministère de la Santé et de la Prévention \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

⁵ [Plan National de Santé Publique \(reseau-national-nutrition-sante.fr\)](#)

⁶ [1000premiersjours-instruction-01.04.21.pdf \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

⁷ [Le PRSE Pays de la Loire - Plan Régional Santé Environnement du Pays de la Loire](#)

D- Outiller

Apporter des ressources

- Pour les professionnels :
 - [\[Sélection documentaire\]-pour les professionnels - Une santé plus solidaire avec la Mutualité Française Pays de la Loire \(mutualite.fr\)](#)
 - Guide Pays de la Loire à destination des professionnels de PMI relatif à la santé environnementale dans les lieux d'accueil de la petite enfance
- Pour le public :
 - <https://paysdelaloire.mutualite.fr/dossiers/selection-documentaire-pour-le-grand-public/>

1-3- Focus sur certaines actions

Depuis 2019, avec la Mutualité française, plusieurs types de démarches ont été engagées :

A- Formation des professionnels de la périnatalité et petite enfance

De 2018 à 2022, des formations ont été financées par l'ARS et organisées par la MFPL, avec l'association WECF (Women Engage For a Common Future)⁸ pour les formations Nesting© et l'association APPA⁹ pour les formations FEES.

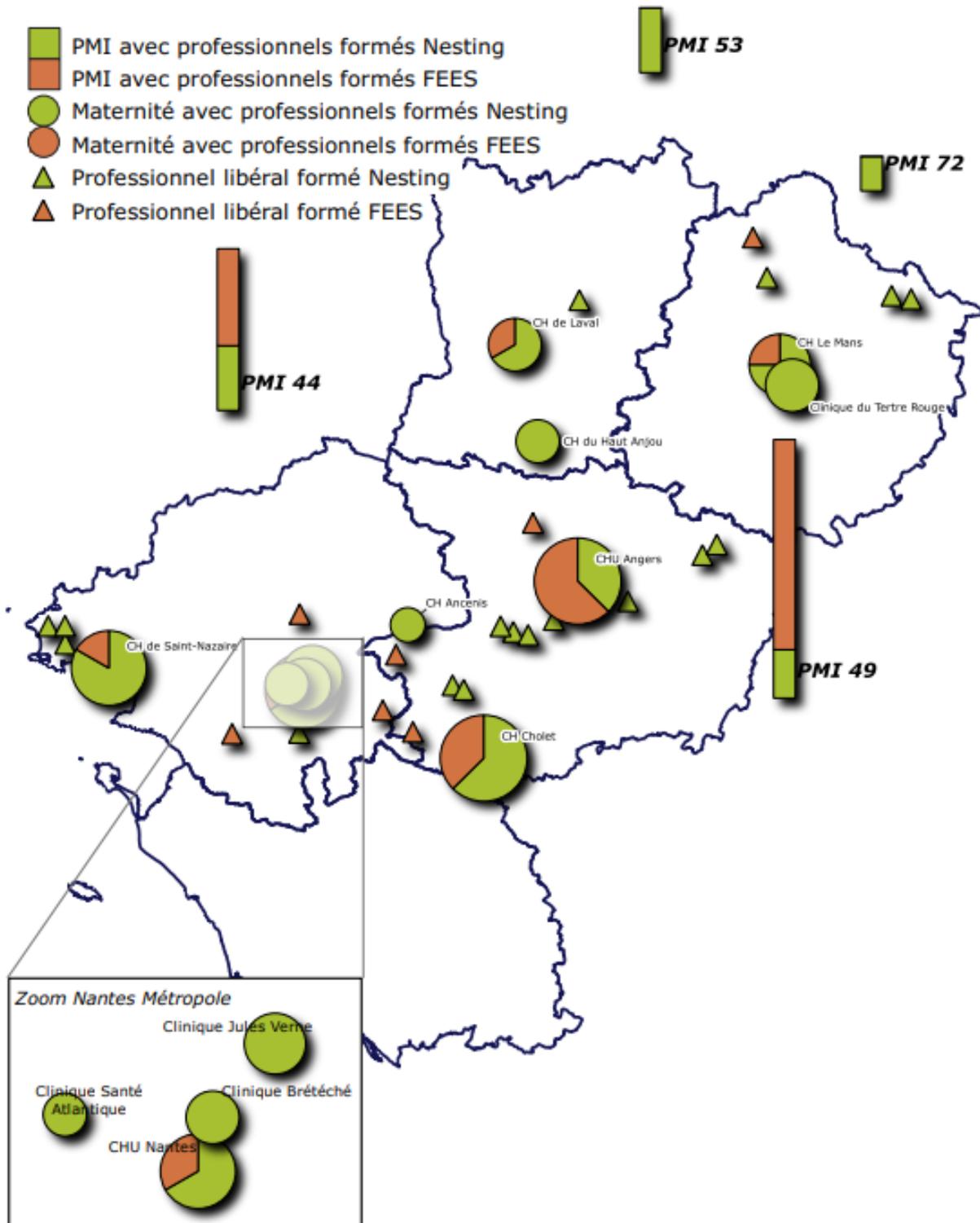
L'objectif de la certification Nesting© est d'être capable de mettre en place et d'animer des ateliers Nesting à destination du public. Les professionnels certifiés possèdent un socle de connaissances en santé environnementale et des ressources pédagogiques suffisantes pour informer les publics et les accompagner afin qu'elles-ils deviennent des actrices et acteurs averti-es de leur santé.

L'objectif de la formation FEES est d'être en mesure, pour un professionnel de santé, d'identifier les sources d'exposition de la femme enceinte et du nourrisson aux polluants environnementaux via l'air intérieur, l'alimentation et l'utilisation de cosmétiques et de transmettre les conseils adaptés.

⁸ [WECF-Homepage - WECF ; WECF France - Santé, environnement, femmes enceintes, périnatalité, développement durable, genre... \(wecf-france.org\)](#)

⁹ [Le projet FEES - APPA](#) Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

Durant la période de 2019 à fin 2022, plus de 110 professionnels de la périnatalité et petite enfance ont été formés dans la région grâce à ce financement. Tableaux en annexe.



Source : ARS PDL - DOSA/DSPE avril 2023
 Cartographie : ARS PDL - DSPE avril 2023

B- Sensibilisation des agents des PMI pour intégrer la santé environnementale à la pratique professionnelle

Sur :

- Produits chimiques du quotidien
- Saturnisme
- Habitat indigne
- Conseil médical en environnement intérieur

Avec différents types d'actions :

- Sensibilisations internes des professionnels en Loire-Atlantique (44) fin 2020 par 11 sessions organisées par la MFPL et l'ARS (120 professionnels) et en Maine et Loire (49) en 2022, par 5 sessions (48 professionnels),
- Intervention d'un médecin de PMI en formation initiale de sages-femmes à Angers,
- Guide sur la santé environnementale pour les visites de lieux d'accueil des jeunes enfants,
- Module santé environnement intégré à la formation des assistantes maternelles en Mayenne,
- Outil de communication à destination des parents dans le 44,
- Animation d'ateliers Nesting©.

C- Agir ensemble : santé environnementale en maternité

« Agir ensemble » est un appel à candidature (AAC) auprès des 23 maternités des Pays de la Loire pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique vers un plan d'action sur la santé environnementale.

Cet AAC a été formulé début 2021, avec un début de mise en œuvre en mars 2021.

L'accompagnement méthodologique a été réalisé par l'Agence Primum Non Nocere, spécialisée dans la Responsabilité Sociale des Entreprises et la santé environnementale en milieu hospitalier.

12 maternités ont été retenues à l'issue de cet AAC.

En 2020, le nombre total des naissances de ces 12 maternités représentait 76% des naissances en Pays de la Loire.

La méthodologie proposait quatre phases, sur 18 mois :

Autodiagnostic accompagné portant sur 8 thématiques :

- Gouvernance et communication
- Relations avec les parents et nouveaux nés
- Achats
- Hygiène
- Bâtiments
- Alimentation
- Santé environnementale au travail
- Matières résiduelles

Rédaction d'un plan d'action

Accompagnement collectif à la mise en œuvre des actions

Réévaluation du diagnostic de la maternité

D- Un cycle de webinaires organisé par la MFPL

Ceux-ci ont fait intervenir des spécialistes, des scientifiques ou présenté des retours d'expérience d'acteurs engagés.

Les thèmes abordés ont été :

- Usage des cosmétiques (avril 2020)
- Qualité de l'air intérieur (juin 2020)
- Perturbateurs endocriniens (septembre 2020)
- Contenants alimentaires (décembre 2020)
- Ondes électromagnétiques (mai 2021)
- Préparer la chambre de bébé (juin 2021)
- Fertilité et grossesse : quels impacts de l'environnement ? (octobre 2021)
- Les nouvelles recommandations du collège des sages-femmes (février 2022)
- L'éco-nettoyage (mars 2022)
- Peut-on se fier aux appareils de mesure de la qualité de l'air intérieur (septembre 2022)
- Allergies respiratoires, allergies alimentaires : quel rôle de l'environnement (janvier 2023)

Environ 70 auditeurs en moyenne ont participé aux webinaires, et jusqu'à 200 en replay.

Les participants sont des sages-femmes, des médecins, auxiliaires de puériculture, chargés de prévention. Ils exercent en PMI, maternités, libéral et structures de prévention.

La satisfaction globale a été bonne à très bonne, et les informations reçues déclarées utiles à l'activité professionnelle.

A la suite de ces différents engagements, il est devenu nécessaire de faire un état des lieux des actions mises en œuvre par les différents professionnels ou structures travaillant dans le domaine de la périnatalité.

2-Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est d'apporter, à la fin du PRSE3 et du PRS2, un éclairage sur les initiatives des acteurs en périnatalité et petite enfance en Pays de la Loire en matière de santé environnementale et de mesurer les effets (répercussions) de l'animation régionale sur les pratiques des professionnels.

Elle permet d'établir à fin 2022 un panorama des structures de soin et d'accueil de la petite enfance qui mettent en place des actions de prévention en santé environnementale en Pays de la Loire.

Elle a pour objectif d'identifier :

- L'offre de formation en santé environnementale existante, souligner les manques et les besoins dans ce domaine,
- Des pratiques innovantes et particulièrement pertinentes, les actions à encourager,
- Des besoins d'accompagnement régionaux,
- Des axes d'actions prioritaires pour augmenter la prise en compte des facteurs de risques environnementaux durant la période de périnatalité et petite enfance.

Mais aussi :

- De favoriser le partage d'expériences,
- De préconiser des actions à entreprendre.

3-Les professionnels interrogés et les modalités de recueil

3-1-Les différents types de structures de la périnatalité et petite enfance rencontrées.

- Les 12 maternités participant à « Agir ensemble : santé environnementale en maternité »,

| Dpt | ETB | Localisation | Statut | Type | Nbre naissances |
|-----|---------------------------|----------------------|---------------------|------|-----------------|
| 44 | CH de Saint-Nazaire | Saint-Nazaire | Publique | 2 | 2500 |
| 44 | CHU Nantes | Nantes | Publique | 3 | 4134 |
| 44 | Clinique Jules Verne | Nantes | Privée non lucratif | 2 | 3271 |
| 44 | Clinique Santé Atlantique | Nantes | Privée | 2 | 4193 |
| 49 | HU Angers | Angers | Publique | 3 | 3719 |
| 49 | CH Cholet | Cholet | Publique | 2 | 2073 |
| 53 | CH de Laval | Laval | Publique | 2 | 1175 |
| 72 | CH du Mans | Le Mans | Publique | 3 | 3246 |
| 72 | Clinique du Tertre Rouge | Le Mans | Privée | 2 | 1771 |
| 85 | CH Cotes de Lumières | Les sables d'Ollones | Publique | 1 | 569 |
| 85 | CHD Vendée | La Roche Sur Yon | Publique | 2 | 2617 |
| 85 | CH Fontenay | Fontenay Le Comte | Publique | 1 | 686 |

- Les 5 PMI des Pays de la Loire.

| Dpt | Contrat SNPPE | IDP | SF | Naissances |
|-----|---------------|-----|----|------------|
| 44 | Oui | 103 | 15 | 16 746 |
| 49 | Oui | 65 | 8 | 8 742 |
| 53 | Oui | 30 | 5 | 2 986 |
| 72 | Oui | 40 | 5 | 5 710 |
| 85 | Non | 50 | 6 | 6 043 |

- 15 professionnelles de santé libérales ayant bénéficié d'une formation organisée/financée dans le cadre du CPOM ARS-MFPL de 2018 à janvier 2022.

En exercice coordonné :

| Dpt | Nom | Localisation | Pros interrogés |
|-----|------------------------------|------------------|-----------------|
| 44 | MSP Mediwen | Guérande | 3 SFL |
| 44 | CPTS Vallet | Vallet | 1 SFL |
| 49 | Pôle Santé du Baugeois (MSP) | Baugé | 1SFL |
| 49 | MSP Orée d'Anjou | Orée d'Anjou | 1SFL/coordo |
| 49 | MSP Jean Bernard | Cholet Nord | 1SFL |
| 49 | MSP Val de Moine | Cholet Sud | 1SFL |
| 72 | MSP Simone Veil | La Ferté Bernard | 1 IDE SP |

44 MSP ayant au moins une sage-femme dans leur équipe ont été contactées. Un grand nombre n'a pas répondu, d'autres ont déclaré ne pas développer d'actions en santé environnementale.

En cabinet individuel :

| Dpt | Pro | Localisation |
|-----|-----|---------------------|
| 44 | SF | Ste Pazanne |
| 44 | SF | La Chapelle/Erdre |
| 44 | SF | Vallet |
| 49 | IDE | Seiches sur le Loir |
| 72 | SF | La Ferté Bernard |
| 72 | SF | Fyé |

- La direction de la petite enfance de Nantes

| Nantes | Pro interrogé | Activité | Enfants accueillis |
|--|---------------------------|-------------------------------|--|
| Multi-accueils associatifs et municipaux, crèches d'entreprises et micro-crèches | Directrice Petite enfance | 21 Multi accueils 5 relais | ~6 000 enfants fréquentant les accueils collectifs ~3 594 places agréés et 1 101 assistants maternels |

3-2 Un questionnaire type

Ce recueil est basé sur le déclaratif des personnes interrogées.

Pour avoir un recueil le plus standardisé possible, un questionnaire a été établi, sur la base d'autres questionnaires déjà utilisés, notamment celui de WECF et de la Mutuelle Familiale pour le rapport « Étude santé, environnement et périnatalité : état des lieux & perspectives en 2018 »¹⁰.

Au-delà de renseignements propres à la structure interrogée, celui-ci questionne plusieurs aspects :

- La gouvernance en santé environnementale
- La formation des professionnels de la périnatalité comme action de prévention
- Les actions de la structure en matière de prévention à destination du public
- Les changements de pratiques professionnelles comme actions de prévention
- L'évaluation des actions menées
- Les facteurs clés de la réussite des actions
- Les freins à la réussite
- Les besoins pour que cela réussisse

Pour chaque item, plusieurs questions permettent de préciser les raisons pour lesquelles il a été travaillé, les résultats attendus, les difficultés...

Le questionnaire complet se trouve en annexe.

Les modalités pratiques de recueil se sont adaptées aux différents professionnels et aux opportunités de les rencontrer dans le cours des activités de l'ARS.

¹⁰ ÉTUDE | SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET PÉRINATALITÉ : ÉTAT DES LIEUX & PERSPECTIVES, juin 2018

4-Les résultats

Il s'agit de l'état des résultats obtenus en octobre 2022.

4-1 Dans les maternités

Les éléments de l'état des lieux ont été recueillis au cours des réunions organisées par l'ARS et la MFPL de juin à octobre 2022, dont l'objectif était de faire un point d'étape singulier avec les maternités.

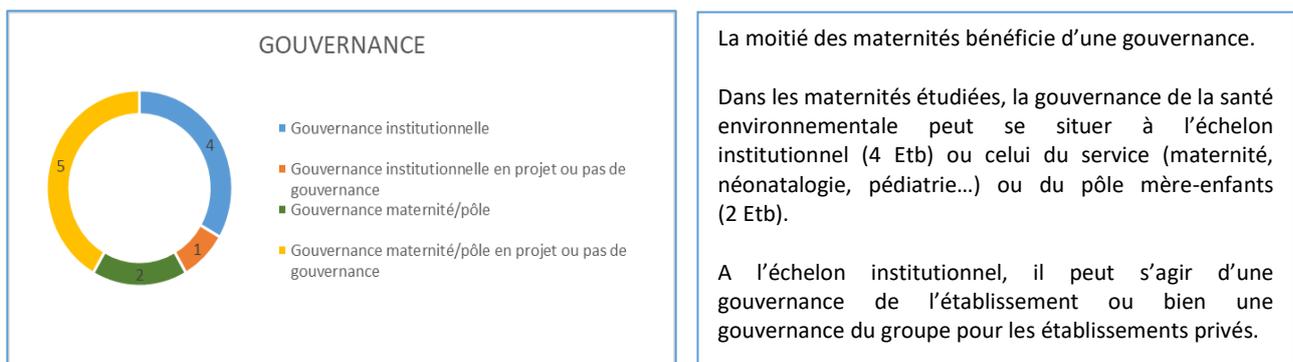
Ces réunions ont eu lieu en présentiel le plus souvent, dans la maternité concernée.

Ces rencontres réunissaient en général : la direction de l'établissement concerné, l'encadrement de la maternité et les professionnels porteurs du projet en interne, l'animatrice de la MFPL et pour l'ARS la chargée de projet en prévention et promotion de la santé du siège et/ou celle de la délégation territoriale concernée ; ainsi que la sage-femme du siège.

Pour mesurer le niveau d'engagement des établissements, plusieurs aspects du projet ont été étudiés.

A-La gouvernance

La gouvernance mise en place est un gage de réussite dans un projet novateur comme celui-ci. Elle implique une formalisation (le plan d'action) et la participation des acteurs engagés.



Dans le cas d'un pilotage au niveau institutionnel ou de groupe (pour les établissements privés), le plan d'actions santé environnement a été rattaché, en général, à la gouvernance du développement durable ou bien de la RSE.

De ce fait, la maternité et/ou le pôle sont parties prenantes mais restent garantes de la mise en œuvre des actions de santé environnementale. Dans un premier temps cette gouvernance peut paraître lointaine, voire hors de portée pour certains. En revanche, elle est gage de stabilité et de réussite sur les thèmes portés en institutionnel.

La gouvernance à l'échelon du service ou du pôle est plus proche des besoins et du diagnostic de santé environnementale réalisé. Cependant, elle ne garantit pas le soutien nécessaire à certaines actions jugées prioritaires par les équipes.

En revanche, quand une action est réussie dans un pôle ou une maternité, elle peut ensuite être transposée aux autres services de l'établissement.

Il est nécessaire que la gouvernance soit la plus transversale possible. C'est-à-dire qu'elle doit inclure, des soignants, des responsables de processus techniques de l'établissement (logistique, bâtiments, restauration...) mais aussi ceux des thématiques support (équipe opérationnelle d'hygiène, diététique, médecine du travail...). S'il existe un service santé publique, il est pertinent qu'il soit partie prenante.

B-Le plan d'action

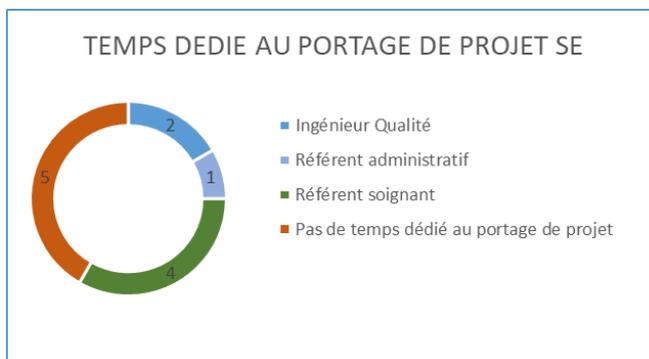


6 maternités sur 12 ont établi un plan d'action SE à l'issue de l'accompagnement organisé par l'ARS et la MFPL, 2 sont en cours. Il s'agit des maternités de St Nazaire, Santé atlantique, Angers, Laval, Le Mans, Le Tertre Rouge, Cholet, Nantes.

Quand il est rédigé ou en cours d'écriture, le plan d'action découle du diagnostic réalisé avec PNN. Quand il s'agit d'un plan d'action à l'échelle de l'établissement, il est issu d'une politique RSE.

C- Le temps de travail dédié au portage du projet santé environnementale

Il a été considéré ici le temps de professionnels s'investissant dans la gestion du projet et/ou dans la réalisation d'actions, comme par exemple les ateliers Nesting@.

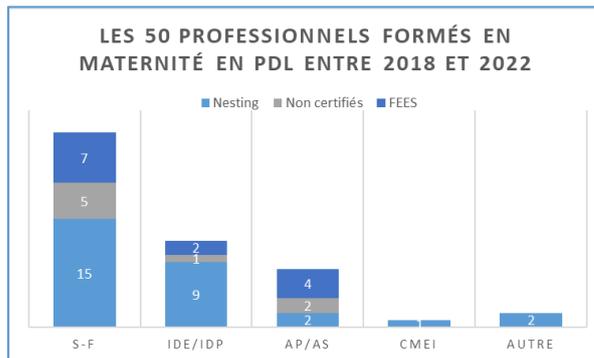


Cinq maternités n'ont pas pu dégager de temps de référent dédié au projet SE. La gestion de projet est alors portée par un professionnel encadrant, souvent une sage-femme coordinatrice ou coordonnatrice en maïeutique.

D-La formation des professionnels

Pour accompagner la montée en compétence des professionnels au sein des maternités, deux formations ont été délocalisées dans la région : la formation Nesting© (6 jours) et la formation FEES (2.5 jrs).

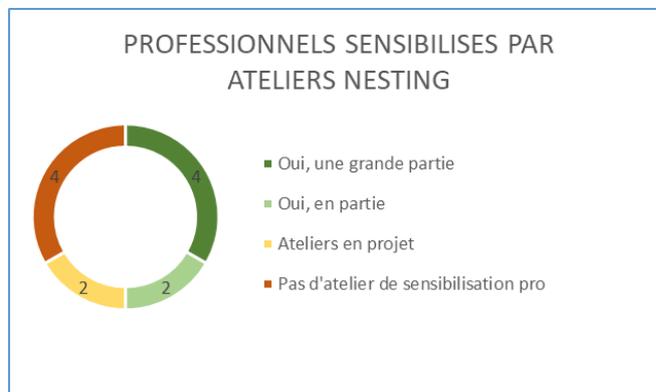
Les professionnels des maternités sont vecteurs des messages de prévention ; ils peuvent les diffuser durant les soins qu'ils apportent, au cours de réunions organisées par la maternité comme les réunions d'information, les réunions de sortie de la maternité ou encore en tant qu'animateurs d'ateliers Nesting©.



La majorité des professionnels formés sont des sages-femmes.

Fin octobre 2022 :
5 maternités ont entre 3 et 5 professionnels formés.
4 en ont plus de 5
3 maternités n'ont pas de professionnel formé.

Les professionnels formés à la santé environnementale sont également chargés de sensibiliser leurs pairs.



La moitié des maternités a déjà mis en place des ateliers de sensibilisation pour ses professionnels.
Deux maternités ouvrent leurs ateliers aux professionnels et aux futurs parents ensemble.

Si l'on considère les professionnels qu'il faudrait sensibiliser à la santé environnementale car en interaction directe avec les couples ; il s'agit de compter 350 auxiliaires de puériculture, 220 puéricultrices, 450 sages-femmes ainsi que 130 médecins gynécologues-obstétriciens et pédiatres exerçant dans ces 12 maternités.

Ceci représente une tâche considérable si l'on souhaite couvrir l'exhaustivité des besoins et *justifie d'intégrer cette formation directement lors de la formation initiale.*

E-Les actions engagées.

L'enquête visait également à recenser les actions engagées afin d'objectiver ce qui est en projet, ou déjà fait, tant dans la sensibilisation des futurs parents que des changements apportés au fonctionnement et à l'organisation de la maternité.

Les champs d'intervention suivants ont été systématiquement investigués :

- Ateliers de sensibilisation à destination des parents : ateliers Nesting©
- Informations durant le parcours de soins
- La politique d'achat
- Le nettoyage des locaux et des surfaces
- Le recyclage des déchets
- L'usage du formol

Ateliers de sensibilisation à destination des parents : ateliers Nesting©

Ces ateliers ont pour objectifs de :

- Familiariser les futurs et jeunes parents aux risques pour la santé en lien avec l'environnement intérieur
- Les aider à trouver des alternatives plus saines et des moyens pour prévenir ces risques
- Motiver les participant-es à agir, en échangeant leurs expériences personnelles

Ces ateliers interactifs utilisent divers jeux et exercices pour informer mais aussi pour inciter les participant-es à partager leur expérience personnelle et leurs connaissances.

Les ateliers permettent de nouer un contact direct avec les parents, de les rassurer en leur proposant des alternatives sûres et faciles à mettre en œuvre pour la protection de leur santé et celle des jeunes enfants.

Maternités qui organisent des ateliers Nesting©

7 maternités sur 12 proposent des ateliers Nesting© à destination des professionnels et/ou des parents.

L'information sur ces ateliers est majoritairement (pour 6 maternités) diffusée sur le site internet de l'hôpital et sur ses réseaux sociaux. Des affiches, infos dans le livret d'accueil, info des sages-femmes libérales, des conseils départementaux des ordres de sages-femmes, dans la presse locale sont aussi utilisées.

Si l'on considère le nombre de naissances mensuelles dans les 7 maternités (1551) et le nombre de couples présents aux ateliers (nombre moyen de participants x nombre d'ateliers/mois), on peut estimer très schématiquement qu'en 2022 [5% des naissances de ces maternités ont bénéficié d'une sensibilisation à la santé environnementale.](#)

Informations durant le parcours de soins

4 établissements déclarent réussir à faire passer de l'information sur la santé environnementale durant le parcours maternité.

Cette action est associée pour deux maternités lors à la « remise » du sac des 1000 premiers jours en début d'hospitalisation et pour une autre durant la réunion de sortie de la maternité.

Dans la quatrième, il s'agit de la remise de documents WECF reprographiés par la maternité et expliqués durant la consultation de dépistage et d'entretien prénatal précoce, soit en tout début de grossesse.

Deux autres maternités ont retravaillé leur livret d'accueil en y incluant des informations SE.

La politique d'achat

Pour remplir leurs missions, les établissements achètent du matériel et des consommables, tant pour le fonctionnement hôtelier, logistique que des soins.

Le processus achat dans les établissements de santé est complexe et ne dépend pas des soignants en proximité des patients.

L'établissement a un rôle fortement prescripteur vis-à-vis des familles à travers les pratiques transmises et les produits d'hygiène recommandés. A ce titre, il se doit d'être exemplaire et exigeant dans les produits mis à disposition des familles.

Ce qui interroge in fine la politique d'achat de l'établissement.

Celle-ci devient déterminante pour permettre d'adapter les pratiques au discours.

Les établissements réalisent leurs achats suivant des règles très strictes en termes de respect du code des marchés publics. Ceux-ci sont la plupart du temps groupés au sein de centrales d'achat de groupe s'il s'agit d'établissement privés, de coopératives d'acheteurs pour les centres hospitaliers ; qui sont maintenant incités à grouper leurs achats à l'échelon du GHT.

La fonction achat centralisée peut être perçue comme éloignée des services. Ceux-ci peuvent éprouver des difficultés à faire connaître leurs besoins ou contraintes ; pour qu'ils soient pris en compte dans le processus achat.

Il y a donc besoin de dialoguer avec le service des achats pour pouvoir exprimer ses besoins ; la démarche la plus efficace étant d'intégrer le service achat dans la gouvernance de la politique de santé environnementale.

Dans les 12 maternités accompagnées, Primum Non Nocere a aidé, lors de l'audit, à repérer les produits cosmétiques et d'entretien des services en les catégorisant du plus au moins nocif. L'opérateur a aussi apporté son soutien au service achats du CH de St Nazaire, support des achats du GHT44, pour établir un lot spécifique de produits adaptés à la maternité et aux soins des nouveau-nés. A l'issue de l'appel d'offre, ce lot sera accessible à tous les établissements de la région qui le souhaitent.

Le nettoyage des locaux et des surfaces

Les établissements de santé ont besoin de maîtriser l'hygiène de leurs locaux et surfaces, dans un dialogue entre les équipes opérationnelles d'hygiène et les différents services.

La recherche d'alternatives à l'utilisation des produits chimiques conduit à en réduire l'utilisation, à utiliser des produits éco labellisés, ou à développer des techniques différentes (vapeur, microfibre associée à l'eau...).

En routine, il est acquis aujourd'hui que le nettoyage des sols à la microfibre humide et sans produit, ou pour les grandes surfaces avec machine rotative à l'eau sans ajout de produit, est efficace pour répondre aux besoins de sécurité et d'innocuité¹¹. Les mêmes principes s'appliquent dans les zones à environnement maîtrisé sauf prescription contraire du système d'assurance qualité.

¹¹. Rutala WA, Gergen MF, Weber DJ. Microbiologic evaluation of microfiber mops for surface disinfection. Am J. Infect Control. 2007; 35(9): 569-573

- Wren M, Rollins M, Jeanes A, Hall TJ, Coen PG, Gant VA. Removing bacteria from hospital surfaces: a laboratory comparison of ultramicrofibre and standard cloths. J. Hosp. Infect. 2008. 70(3): 265-271

- Moore G, Griffith C. A laboratory evaluation of the decontamination properties of microfibre cloths. J. Hosp. Infect. 2006; 64(4), 379-385

In : Guide régional d'éco nettoyage, mai 2021, ARS ARA

Le nettoyage des sols à la microfibre humide est donc recherché dans les maternités. Il présente aussi l'intérêt d'être moins nocif pour les professionnels du bionettoyage en termes d'irritations, d'allergies et de troubles musculo-squelettiques.

Sur les 12 maternités étudiées, 5 ont adopté le nettoyage des sols à la microfibre + eau et les 7 autres l'ont en perspective dans leur plan d'actions.

Plusieurs des maternités l'ayant adopté ont vu cette méthode ensuite étendue aux autres services/pôles de l'établissement.

S'agissant de la question du nettoyage des surfaces hautes, le principe est, pour l'instant, de réduire le nombre de références de produits différents et d'utiliser des produits les moins dangereux, voire éco labélisés.

Le recyclage des déchets

Dans les 12 maternités ayant participé à l'accompagnement, 29 filières de déchets dangereux et non dangereux sont mises en place en moyenne. Il y en avait 21 lors du diagnostic initial en 2021.

100% de ces maternités communiquent sur les procédures de tri de manière ciblée (ex : affichage, sensibilisations etc.).

Les nouettes (petits biberons à usage unique, le plus souvent en plastique) sont les seuls déchets n'existant qu'à la maternité.

| RECYCLAGE DES DECHETS | |
|--------------------------------|----|
| Nouettes | 10 |
| Filières supplémentaires | 7 |
| Réflexions sur autres filières | 7 |
| Biodéchets avec compostage | 1 |

Il est intéressant de voir que la majorité des maternités s'est saisie de la possibilité d'organiser une collecte sélective pour les nouettes.

Ce recyclage, géré par le fournisseur, a été mis en place à partir de la Stratégie Régionale de Prévention Précoce en Santé Environnementale de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Les maternités de la région engagées dans cette démarche ont négocié avec les fournisseurs de lait pour qu'ils assurent le recyclage des nouettes usagées.

Le même type d'action collective est maintenant à l'œuvre pour obtenir des nouettes en verre.

Pour le reste des déchets, les établissements ont, pour beaucoup, une réflexion sur leurs filières.

L'usage du formol

Reconnu comme agent chimique CMR¹² (cancérogène, mutagène ou reprotoxique), le formol est depuis longtemps utilisé comme fixateur de pièces anatomiques.

En maternité, c'est pour les placentas et les biopsies qu'il est fait appel aux laboratoires d'anatomie et cytologie pathologique.

¹² Élaboration de VTR par inhalation pour le formaldéhyde Avis de l'Anses Rapport d'expertise collective. Février 2018. Edition scientifique.

Quand le laboratoire est proche du lieu de recueil, les pièces anatomiques peuvent être transportées fraîches ou placées au maximum 48 h à 4°C puis acheminées.

En revanche, quand le laboratoire est éloigné, les solutions à privilégier sont :

- L'emballage sous vide, à l'aide d'un robot spécifique pour les grosses pièces (placenta),
- Les petits pots pré-remplis pour les biopsies,
- La manipulation du formol sous hotte,
- Un produit de substitution.

En Pays de la Loire, il avait été repéré que des professionnels manipulent du formol à la maternité. C'est la raison pour laquelle les maternités ont été interrogées à ce sujet, le risque pour la santé des professionnels qui manipulent ce produit étant significatif.

En décembre 2022 :

- 3 maternités n'utilisent plus du tout de formol,
- Une quatrième est en cours d'organisation RH pour acheminer les pièces fraîches,
- Une maternité bénéficiera de l'acquisition en cours d'un robot par son bloc opératoire pour conditionner les placentas et dispose déjà de flacons pré-remplis pour les biopsies,
- Une maternité dispose de flacons pré-remplis pour ses biopsies.

Les résultats montrent qu'il est difficile de changer les pratiques pour les établissements ne disposant pas d'un laboratoire immédiatement disponible et/ou prêt à se passer du formol.

Dans les faits, seuls les établissements universitaires ou proches de ceux-ci, ayant conventionné, se passent du formol.

Il est à noter que les laboratoires privés travaillant avec les 7 maternités qui n'ont pas arrêté totalement la manipulation du formol dépendent du même groupe. Ce groupe ne propose actuellement pas d'alternative au formol.

F-Freins et leviers du déploiement de la prévention en santé environnementale en maternité

L'appropriation de la prévention en santé environnementale est maintenant reconnue comme prioritaire pour tous les professionnels de santé, notamment ceux des maternités, tant l'enjeu est important. C'est un axe de travail identifié par le rapport des 1000 premiers jours.

Le déploiement d'actions visant à sensibiliser les professionnels, les usagers et changer les pratiques ne peut se faire qu'à l'aide de leviers forts.

Il s'agit là de mettre en œuvre des facteurs favorisant l'acculturation à la santé environnementale de part et d'autre, d'accompagner le changement et de « révolutionner » certains processus.

Les maternités interrogées ont bien identifié ces leviers.

Les facteurs favorisants

Ils sont cités, du plus au moins fréquent :

- Le soutien et l'implication de la direction de l'établissement est identifié comme important par toutes les maternités. Celui-ci peut se décliner de différentes façons : création ou participation à un COPIL santé environnementale ou développement durable, une intégration du projet dans la feuille de route institutionnelle prévention-santé publique ou dans le plan développement durable de la maternité/ du pôle/établissement.

- Avoir des référents dans les différents services transversaux de l'établissement : achats, hygiène hospitalière, maintenances des bâtiments, restauration ainsi que chez les prestataires extérieurs.
- Du temps de travail dédié au projet, pour son élaboration et sa mise en œuvre.
- La démarche régionale proposée par l'ARS, la Mutualité Française des Pays de la Loire et Primum Non Nocere, qui permet les échanges entre maternités.
- L'expertise technique du bureau d'études Primum Non Nocere.
- Le soutien de l'appel à projet Hôpital Promoteur de Santé de l'ARS, pour les établissements qui en bénéficient, dans l'aide opérationnelle à la mise en œuvre des ateliers par exemple.
- La cohésion des équipes en intra institutionnel et à l'échelon d'un GHT. La communication entre les professionnels formés et leurs collègues, qui favorise la diffusion des bonnes pratiques.

Les freins à la démarche

Ils sont, pour certains d'entre eux, en lien avec les facteurs favorisant exprimés.

- Le temps dédié spécifiquement au projet : l'absence de valorisation financière du travail des soignants qui font des ateliers, l'absence de temps de travail dédié pour la gestion de projet.
- La multiplicité des acteurs. Organiser une transversalité entre les différents services : achats, équipe opérationnelle d'hygiène, logistique, restauration.
- La nécessité d'accompagner le changement auprès des professionnels. La prévention n'est pas le cœur de métier de l'hôpital et la santé environnementale n'est pas encore identifiée comme un objectif prioritaire pour bon nombre de professionnels, du fait d'une méconnaissance liée au caractère récent de cette notion.
- Enfin, les maternités comme tout l'hôpital, connaissent ces dernières années des difficultés très sensibles de ressources humaines, pouvant grever la pérennité des ressources allouées aux actions et projets en santé environnementale.

Des besoins, des souhaits exprimés

- Toutes les maternités soulignent le besoin d'une animation régionale sur la thématique santé environnementale et la mise en réseau des établissements.
- C'est le réseau de périnatalité qui est spontanément identifié par les personnes rencontrées comme capable de pérenniser la démarche.
- Le besoin de formation est exprimé, parfois au-delà des formations Nesting© et FEES : en éco conception de soins, connaissances sur la loi Egalim¹³, mais également souhait d'une formation plus engageante (DU en SE).
- Les liens avec des établissements d'autres régions figurent aussi comme nécessaires. Pour des retours d'expérience de gros établissements, avec une feuille de route conséquente. Une visite « d'unités durables certifiées » est évoquée.
- Un établissement exprime le souhait d'une certification : maternité éco-responsable, label payant THQSE¹⁴

¹³ La Loi Egalim, prévoit dans son article 83 l'ajout d'une nouvelle interdiction relative à la production, au stockage et à la circulation de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale ou de l'environnement. LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

¹⁴ Label Très Haute Qualité Sanitaire, Sociétale et Environnementale, délivré par l'Agence Primum Non Nocere. [plaque.mater.indd \(labelthqse.fr\)](http://plaque.mater.indd(labelthqse.fr))

- Le formol est source d'inquiétude pour 7 maternités dépendantes d'un même laboratoire pour ses examens d'anatomie pathologie.
- La fin éventuelle de la distribution du sac des 1000 jours fait émerger un besoin en termes de prévention sur cette période cruciale : « Développer un sac avec des producteurs locaux PDL et un ESAT? ».

4-2 Professionnelles formées exerçant dans une MSP ou une CPTS

Pour les professionnelles libérales, le recueil s'est fait par un questionnaire semi-directif, administré par téléphone ou visioconférence. Une fois le questionnaire rempli, celui-ci était envoyé au répondant pour correction/annotations/validation.

| Dpt | Nom de la structure | Nbre SF ou IDE dans MSP | Nbre SF ou IDE formée | Autre pro formé | Type de formation | Pros sensibilisés | Inscription dans le projet | Ateliers pour public | Info durant les soins | Edition doc |
|-----|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|--------------------|--|----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------|
| 44 | MSP Mediwen | 6 SF | 3SF | 1MG | WECF 1 Thèse | Oui tous | Oui | Oui | Oui | 1 doc |
| 44 | CPTS du Vignoble | 3SF | 1SF | | FEES | Une partie | Non | Non | Oui | |
| 49 | MSP Pôle Santé du BEAUGEOIS | 1 SF | 1 SF | | WECF non certifiée | Une partie | Oui | Non | Oui | Non |
| 49 | Orée d'Anjou | 2SF | 1SF | | FEES | Non | Projet | Non | Oui | Projet avec SI |
| 49 | MSP Jean Bernard | 3SF | 1SF | | WECF | Oui | Oui | Non | Oui | Qques uns |
| 49 | Val de Moine | 2SF | 1SF | | FEES | Non | Non | Non | Oui | Oui, docs FEE |
| 72 | MSP Simone Veil | NC | 1IDE de soins primaires | | WECF | Oui, et ASS Mat, puis pros des crèches | Projet | Oui puis Non | Oui | Non |

7 structures d'exercice pluri professionnel ont été rencontrées, via leurs sages-femmes ou IDE formées à la santé environnementale.

Les sages-femmes exercent toutes en libéral, l'infirmière en soins primaire est salariée de sa MSP.

C'est bien la qualité d'exercice pluri professionnel qui est interrogée dans cette partie. L'aspect libéral rejoint en grande partie celui étudié dans la partie suivante.

A- Conditions de l'exercice pluri professionnel

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ont été créées :

- Pour une meilleure prise en charge des maladies chroniques et des conséquences du vieillissement de la population
- Pour améliorer les conditions de l'exercice libéral
- Pour travailler ensemble et renforcer les liens entre professionnels de santé
- Pour faciliter et améliorer la prise en charge coordonnée des patients
- Pour favoriser la prévention et l'éducation à la santé

A ce titre, les MSP et CPTS peuvent rédiger un projet de prévention et bénéficier d'un budget pour financer des actions de prévention (Accord Conventionnel Interprofessionnel, ACI).

B- Un projet de prévention

Dans l'enquête, 3 des 7 structures rencontrées ont fait figurer la prévention en santé environnementale dans leur projet de prévention (Mediwen, Pôle Santé du Beaugeois, Jean Bernard). Deux autres envisagent de le faire (Orée d'Anjou et Simone Veil).

C- Des collègues à sensibiliser

Pour porter un discours de prévention commun, il est important que les professionnels exerçant dans les structures d'exercice groupé soient au minimum sensibilisés à la santé environnementale.

Une des façons d'acculturer une équipe est de lui proposer un atelier Nesting©.

3 professionnelles formées par WECF ont réussi à sensibiliser l'ensemble de leurs collègues de la structure dans laquelle elles exercent (Mediwen, Jean Bernard et Simone Veil) et 2 le sont en partie (Pôle santé du Beaugeois et la CPTS du Vignoble, comprenant un grand nombre de professionnels).

D- Des financements pour la prévention

L'une des structures interrogées utilise le financement prévention (via l'accord professionnel conventionnel, ACI ¹⁵) pour dédommager le temps de travail des professionnelles animant des ateliers et une deuxième envisage de le faire.

6 sages-femmes libérales exerçant en MSP n'avaient pas connaissance de ce financement possible des ateliers de prévention. Elles en ont pris connaissance au moment de l'entretien. Des informations à ce sujet leur ont été transmises et 4 d'entre elles vont le solliciter, la prévention en santé environnementale faisant partie du projet de leur MSP.

Une autre sage-femme ne le peut pas car le projet de prévention ne le mentionne pas. Elle va tenter de le faire inscrire.

E- De la difficulté à recruter pour les ateliers

Deux professionnelles évoquent la difficulté à recruter des femmes/couples/usagers pour venir aux ateliers Nesting©.

Les sages-femmes qui incluent leurs ateliers Nesting© dans leurs séances de PNP ne connaissent pas la même déconvenue, cet atelier faisant partie d'un cycle dans l'accompagnement de la grossesse.

F- De la nécessité de ne pas être seule

Toutes les professionnelles interrogées déclarent que l'idéal à atteindre serait d'être au moins deux professionnels dans la structure à être formés et proposer des actions en santé environnementale. Elles ont besoin d'échanger et de créer de l'émulation dans ce domaine, ainsi que d'assurer une permanence et un entretien des connaissances.

¹⁵ Accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluri-professionnelles : il vise à renforcer la prévention, l'efficacité et la qualité de la prise en charge des patients ; améliorer l'articulation entre les services et établissements de santé, les structures et services médicosociaux et le secteur ambulatoire pour assurer la continuité des parcours des patients ; conforter l'offre de soins de premier recours. <https://www.apmsl.fr/files/texte-aci-structures-pluri-pro.pdf>

La MSP Médiwen, qui regroupe 16 professionnels de santé, intègre 6 sages-femmes dont 3 ont été formées par WECF. L'un de leur médecins généralistes a fait sa thèse sur les perturbateurs endocriniens. C'est la structure la plus aboutie pour l'instant en prévention en santé environnementale.

- La santé environnementale figure dans son projet de prévention,
- 4/16 professionnels sont formés, dont 3 WECF,
- Tous les professionnels de la MSP sont sensibilisés,
- Des ateliers destinés à la patientèle existent (sous forme d'une séance PNP).

Dans les autres structures, la situation est très variable et dépend surtout de l'inscription dans le projet prévention de la MSP ou CPTS. Si la seule action est la formation d'un professionnel, on voit que la sensibilisation des autres professionnels est difficile.

4-3 Les sages-femmes libérales exerçant en cabinet individuel

4 sages-femmes libérales ont été interrogées, et une infirmière libérale exerçant en tant que conseillère en allaitement. Toutes 5 ont suivi la formation FEES.

3 sages-femmes exercent de façon similaire, avec du suivi pré et post-partum, à domicile et au cabinet, ainsi que du suivi gynécologique pour les femmes de 15 à 65 ans. La 4ème n'assure pas de suivi gynécologique. Leur volume d'activité est sensiblement le même.

Aucune des 5 professionnelles ne fait d'atelier de groupe. Elles ne sont pas certifiées Nesting®, d'une part et d'autre part n'ont pas la possibilité de valoriser ces ateliers.

Elles intègrent cependant la thématique santé environnementale à leurs consultations ou séances de préparation à la naissance, mais sans pouvoir développer.

A- La problématique du codage/ de la valorisation de l'activité

Dans la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) des sages-femmes, aucun item ne correspond à des ateliers de prévention.

Une définition des ateliers de prévention figure sur le site du Service de Santé au Travail de la région Nantaise et pourrait se transposer aux ateliers Nesting ©

Les ateliers de prévention sont des réunions pratiques, en petit groupe, pour favoriser l'échange et les cas pratiques. Ces sessions interactives permettent de repartir avec des outils pour mettre en œuvre l'action dans son [entreprise] quotidien.

Pendant le parcours périnatal, plusieurs actes ont pour objectif la prévention et le dépistage : l'entretien prénatal précoce, le bilan prénatal, la préparation à la naissance et à la parentalité, l'entretien post-natal précoce et les séances post-natales.

Mais aucun de ces dispositifs ne correspond à des ateliers de prévention dans le sens de la définition précitée. Ils ont leurs propres objectifs et il n'est pas aisé de les utiliser autrement.

Certaines sages-femmes libérales convertissent cependant une séance de préparation à la naissance en atelier Nesting©, mais elles reconnaissent que cela se fait au dépend d'un autre thème, tout aussi important :

- « En PNP, j'en parle, mais il n'y a pas de séance spécifique car il y a déjà beaucoup de sujets à aborder. »
- « J'intègre la SE dans mes séances de préparation à la naissance et parentalité. Il n'y a pas une séance spécifique dédiée à la SE, mais je l'aborde dans chacun des thèmes. Avec les séances post-natales qui vont très bientôt être mises en œuvre, cela va être un peu plus possible. Deux séances post-natales. L'une d'elle sera dédiée à la prévention (Mort subite du nouveau-né, bébé secoué...), gestes de secours et santé environnementale. C'est la pratique qui va me guider dans l'élaboration du contenu des séances. Séances collectives ou individuelles; jusqu'à 6 couples possibles dans la nomenclature. »

Par ailleurs, toutes les sages-femmes libérales expriment le manque de temps disponible pour organiser des ateliers, ou même pour parler de prévention en santé environnementale durant leur activité clinique de consultation, visite à domicile, préparation à la naissance.

Le droit commun ne permet donc pas de valoriser des ateliers Nesting© ou tout autre atelier de prévention. C'est un problème pour les professionnels libéraux, mais aussi pour les maternités. Lorsqu'une activité peut être financée par la cotation des actes, il est plus facile de dédier du temps de travail d'un professionnel salarié de la maternité.

B- L'appréhension de la thématique : ne pas culpabiliser les familles

La question pédagogique de la façon d'amener les messages de prévention auprès des parents préoccupent les professionnels :

« Le diabète gestationnel c'est l'occasion d'en parler. Mais beaucoup de pathologies peuvent être accentuées par l'environnement. C'est la santé environnementale dans son ensemble. Mais il faut y aller doucement, pour certaines c'est difficile d'admettre tout cela. »

« Durant les visites à domicile, je peux en parler aussi, mais ce n'est pas simple, j'ai peur de froisser les gens. Et ça prend beaucoup de temps. »

Cette thématique se retrouve également exprimée par les professionnels des maternités et des PMI. Comment ne pas induire un sentiment de mal faire chez les familles ? Comment remettre en cause des pratiques anciennes, pouvant être perçues comme « saines » (eau de Javel, désinfectants...) ou fondées sur une recherche de bien-être (bougies d'ambiance parfumées...) ou partant de bonnes intentions (peintures pour la chambre du bébé qui se révèlent polluantes) ?

Ces informations demandent du temps et du tact pour être abordées. Elles peuvent être particulièrement déstabilisantes, même si les réponses apportées à l'éradication des produits nocifs sont bien moins onéreuses.

C'est un aspect qui est abordé lors des formations Nesting© et FEES, mais visiblement, cet accompagnement au changement n'est pas évident dans la pratique professionnelle quotidienne.

C- La formation

Les professionnelles sont en grande partie satisfaites de leur formation. Elles évoquent la qualité mais aussi la quantité du contenu.

Quelques remarques émergent :

Plusieurs professionnels souhaiteraient que la formation émerge à l'OGDPC (Organisme de gestion du développement professionnel continu). La santé environnementale est un objectif dans la fiche de cadrage N°6 (pour toutes les professions de santé) des orientations 2020-2022 et la fiche N° 20 : « Appréhension des enjeux liés à la santé environnementale » pour 2023-2025. Mais ni Nesting©, ni FEES ne possèdent l'agrément OGDPC. Ce qui peut, pour Nesting©, poser un problème de financement et de perte de revenu pour les sages-femmes libérales.

Enfin, pour les participantes aux formations, elle se trouvent parfois en défaut sur l'aspect « scientifique » des apports de connaissance, estimant celles-ci insuffisantes pour échanger avec certains couples.

« Des couples sont très bien informés, du coup on peut être en difficulté. »

4-4 Les PMI

Les PMI du 44, 49, 53 et 72 ont répondu aux questions de l'enquête lors de réunions de suivi ou de contractualisation de la Stratégie Nationale de Protection et Prévention de l'Enfance (SNPPE) et d'échanges qui ont suivi.

Les éléments de la PMI du 85 ont été recueillis au cours d'une réunion sur la santé environnementale avec la médecin chef et la DT 85. Celle-ci participe au groupe inter PMI sur la santé environnementale (organisé depuis 2021 par l'ARS et la MFPL). A ce jour, le CD 85 ne s'est pas inscrit dans la contractualisation SNPPE.

Quel projet santé environnementale ?

La santé environnementale est formalisée dans la convention signée dans le cadre de la SNPPE pour 4 départements : 44, 49, 53 et récemment 72.

En plus de la SNPPE, la PMI 49 a constitué un COPIL santé environnementale avec la délégation territoriale de l'ARS et la mutualité française des Pays de la Loire, se réunissant tous les trimestres. C'est l'occasion de faire un point précis de suivi des actions de prévention, d'évoquer les réussites et les faiblesses du dispositif.

Des professionnels de PMI en cours de sensibilisation.

Les PMI 44 et 53 voient l'ensemble de leurs professionnels intervenant auprès des familles (Puer, SF, médecins) sensibilisés à la santé environnementale. Les deux autres départements avancent, en lien avec le nombre de professionnels formés Nesting© et les interventions de la MFPL.

Ces sensibilisations sont, pour certaines PMI, associées à une information sur l'habitat insalubre/prévention du saturnisme, à une intervention du conseiller médical en air intérieur (CMEI) et un rappel des points réglementaires sur la qualité de l'air intérieur (PMI 44 et 53).

La PMI 49 a sensibilisé 48 de ses professionnels début 2022. Elle envisage d'intégrer les conseillères budget à la sensibilisation, en plus de leur parcours "Econovie©", dispensé par les assistantes sociales pour avoir des ateliers plus centrés sur le budget.

La PMI 53 assure des ateliers Nesting© auprès de toutes les assistantes maternelles en formation depuis 2021. Les assistants familiaux assistant à des modules de formation mutualisés avec les assistantes maternelles, bénéficient aussi de ces ateliers.

La PMI 49 prévoit également une sensibilisation systématique des référents santé accueil inclusif (RSAI).

Des différences de stratégie

L'objectif du PRSE3 et des départements étant de toucher un maximum de personnes durant la grossesse et la petite enfance, mais aussi de professionnels gravitant autour de la périnatalité et de la petite enfance, plusieurs types de stratégies peuvent être employées pour faire passer le message et/ou adapter les pratiques.

Les PMI 44 et 49 proposent, dans certains territoires, des ateliers Nesting©. Cela se fait avec un ou deux professionnels référents de la thématique, à destination des femmes enceintes et des couples. Les ateliers sont alors ouverts aux usagers, mais parfois aussi aux autres professionnels des espaces de solidarité ou maisons des solidarités, aux assistantes maternelles des relais....

La PMI 49 assure des ateliers Nesting© dans les écoles de formation des sages-femmes et de puéricultrices, ce qui permet de sensibiliser ces futurs professionnels.

Elle a réalisé, en partenariat avec la MFPL, un atelier au sein du CLS de Baugé à destination des professionnels de l'aide à domicile et de la petite enfance (EAJE et professionnels des relais petite enfance).

Les assistantes maternelles sont des professionnelles qui travaillent à leur domicile, ou en maison d'assistantes maternelles (MAM). Elles ont toute latitude pour aménager leurs locaux ; d'où l'importance de leur apporter un maximum de connaissances en santé environnementale. Elles sont également des vecteurs d'information vers les parents.

La PMI 53 travaille également avec une association (Synergie 53) pour sensibiliser les MAM aux enjeux de la qualité de l'air intérieur (QAI), plus particulièrement de la ventilation et de l'aération.

Cette association prévoit des formations à destination des relais territoriaux PMI et des puéricultrices (qui réalisent les visites des MAM dans le cadre de l'instruction des agréments) pour les sensibiliser à l'enjeu de la QAI et de la ventilation, et leur permettre d'avoir un regard averti sur le sujet lors de leurs visites d'agrément.

Enfin, trois départements ont ou vont éditer des documents d'information spécifiques :

- La PMI 53 propose un livret à destination des assistantes maternelles et assistants familiaux rédigé par WECEF, qui est ensuite utilisé comme support de communication lors de la rencontre à leur domicile : dans la première année de leur exercice, lors de demandes de modification de l'agrément ou autre dérogation et lors des visites périodiques.
- Un livret "Des gestes simples pour un environnement sain", couplé à des infos sur le site « Questions de parents » (en partenariat avec la CAF) pour la PMI 44.
- Pour la PMI 49, une demande d'accompagnement en communication est en cours. Deux puéricultrices formées Nesting© vont y participer et vont s'inspirer des documents de l'APPA.

Des freins et des facteurs-clé

L'adhésion des professionnels n'est pas forcément acquise, il faut une réelle motivation et relève souvent d'un intérêt personnel.

La formation et le financement des interventions des professionnels sont identifiés comme des leviers pour la prévention en santé environnementale.

D'autres voient la proposition de nommer des référents santé environnementale dans les territoires comme participant activement à la motivation des équipes, ainsi que l'identification de ressources « en central » au siège. Enfin, le travail avec des acteurs territoriaux (ex : CPIE¹⁶) pourrait être de nature à créer l'émulation.

C'est aussi la nature du public suivi par les professionnels de la PMI qui peut questionner, en raison de leur vulnérabilité, qui peut paraître prioritaire par rapport à la santé environnementale.

« Nous avons des publics complexes. Ce n'est pas toujours facile d'amener la dimension santé environnementale en plus du reste. Cette thématique doit s'inscrire dans notre mission générale de lutte contre les inégalités sociales de santé pour les familles et les jeunes enfants. »

Il y a, à l'instar des autres professionnels interrogés en établissements de santé et en libéral, une nécessité d'accompagnement au changement pour les professionnels des PMI, et donc un besoin de montée en compétence à ce titre.

Cependant, cette attention au public les plus éloignés de la thématique est également nécessaire, en adaptant le discours à la réalité des personnes :

« Vigilance sur le public cible pour ne pas s'adresser qu'aux parents déjà sensibilisés aux polluants environnementaux. Développer une approche pour sensibiliser les personnes en précarité sociale, qui peuvent exprimer moins clairement voire pas du tout ces besoins d'information. »

Les besoins et les souhaits pour plus de prévention en santé environnementale en PMI

Ils sont cités, du plus au moins fréquent :

- Le temps de professionnel disponible, tant dans la relation de « soin », de consultation ; mais également du temps détaché pour faire des ateliers Nesting©.
- A défaut, des propositions sont faites de repérer des coordinateurs de proximité, de type association, pour animer des ateliers, des formations.
- La formation est très sollicitée : celle des personnes qui donnent les agréments nécessaires, des intervenants à domicile, pour disposer d'une méthode pour faire les ateliers pour les publics migrants allophones, d'une montée en compétence de la PMI sur ses pratiques et ses usages sur la santé-environnementale : entretien des locaux, matériels et équipements. Ces besoins de formation vont au-delà des deux formations proposées par l'ARS et la MFPDL.
- Des souhaits de mise en lien émergent : élaboration d'un réseau des PMI, d'avoir des rencontres transversales pour aider au déploiement, d'organiser un échange départemental avec les acteurs de la périnatalité en santé environnementale.

¹⁶ Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement est une marque déposée, un label reconnu par l'État français et un réseau d'associations œuvrant pour une meilleure prise en compte de l'environnement et du développement durable.

4-5 Les crèches de Nantes métropole

La ville de Nantes a lancé un projet sur l'ensemble des crèches municipales de la ville ainsi qu'une quinzaine de crèches associatives volontaires afin d'améliorer l'environnement intérieur et extérieur de ces établissements.

Une feuille de route est rédigée et pilotée par les élus de la ville.

La direction du service de la petite enfance porte ce projet « santé environnementale », avec un comité de pilotage et une déclinaison opérationnelle auprès des crèches et relais.

Un plan d'action a été rédigé, suite :

- **A un audit** au sein d'un multi accueil municipal pilote en mai 2021. Audit réalisé avec l'appui de l'entreprise Safe-Li¹⁷, sur les usages à l'intérieur du bâtiment. Ce travail portait sur 13 thèmes : qualité de l'air intérieur, produits d'entretien, jeux et loisirs créatifs, hygiène et cosmétiques, couches, alimentation, textile, implantation, ameublement, risque canicule, bruit et ondes électromagnétiques.
- **Et un diagnostic** sur tous les sites portant sur les aménagements des abords extérieurs de la crèche et les caractéristiques des bâtiments, réalisé par l'agence d'urbanisme de Nantes Métropole. Ce diagnostic portait sur l'état du bâtiment, le pourcentage de bitumisation des cours de crèche, la hauteur du couvert végétal ainsi que la gestion de la chaleur intérieure et extérieure selon les conditions météorologiques.

Des formations

Tous les responsables de sites et tous les directeurs ont été formés par Safe-Li© et l'ensemble des professionnels (600 agents municipaux, professionnels des micro-crèches et crèches privées) a été sensibilisé lors de la journée annuelle des crèches.

Des actions déjà engagées

Un travail de priorisation a permis de dégager un plan de changement, incluant tous les axes d'actions. Certaines ont pu rapidement être mises en œuvre :

- Arrêt des aérosols et des désodorisants.
- Utilisation d'un savon cosmétique dans tous les multi-accueils.
- Expérimentation du nettoyage des sols avec de la microfibre humide dans 2 établissements, utilisation des microfibres dans tous les établissements
- Modification de la charte d'hygiène et formation du personnel d'entretien aux nouveaux produits labellisés
- Retrait du maquillage pour les enfants et de la peinture à doigts, développement des loisirs créatifs alternatifs.
- Remplacement des biberons en plastique par des biberons en verre.
- Remplacement progressif de la vaisselle en plastique par du verre, de l'inox ou de la porcelaine. L'ancienne vaisselle est donnée à des associations.
- Augmentation de la part du bio à 75 % dans les nouveaux marchés, et à 100% bio pour le lait infantile Expérimentation des couches lavables dans 4 structures en 2022.
- Expérimentation des pergolas végétales et de potagers avec Nantes Métropole.
- Sensibilisation des familles, notamment à l'aide d'affiches expliquant pourquoi les enfants font des

¹⁷ Safe-Li® : Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire créée en mars 2021 pour contribuer à la transition des organisations vers un monde moins toxique qui intègre les enjeux de santé environnementale dans les pratiques quotidiennes. www.safe-li.fr

activités dehors, quel que soit le temps, ou encore de journées festives pour initier dès le plus jeune âge au contact avec la nature, encourager le compostage...

Des freins identifiés

Les marchés publics, avec des clauses qui n'intègrent pas encore les exigences en santé environnementale pour les jeunes enfants demandent des adaptations. C'est le cas pour les produits de loisirs créatifs par exemple.

Un accompagnement au changement est aussi nécessaire dans ces établissements, pour les professionnels qui doivent s'emparer de nouvelles pratiques professionnelles.

5- Conclusion

Les futurs et jeunes parents sont très réceptifs aux informations qui concernent la santé de leur (futur) enfant. Les professionnels de santé et ceux de la petite enfance sont prêts à les accompagner dans ce sens, en se formant et en changeant leurs pratiques, si nécessaire.

Ce sont des facteurs favorables pour travailler avec eux sur ces deux périodes de la vie très sensibles aux différents polluants environnementaux : la périnatalité et la petite enfance.

Depuis 2015, l'ARS Pays de la Loire a développé plusieurs types d'actions pour agir sur la santé environnementale en périnatalité et petite enfance, s'inscrivant en cela dans la Stratégie nationale perturbateurs endocriniens, le plan national santé environnement, le plan Priorité Prévention et le plan des « 1000 premiers jours ».

En 2019, une feuille de route Périnatalité, petite enfance – santé environnement issue du PRSE3 décline plusieurs types d'actions pour créer une acculturation de l'ensemble des professionnels concernés, et leur proposer des sensibilisations et formations.

De 2019 à 2022 et en partenariat avec la Mutualité Française, une montée en charge sensible a permis de former/sensibiliser 110 professionnels salariés et libéraux, d'accompagner méthodologiquement 4 PMI, 12 maternités (76% des naissances), plusieurs équipes de soins primaires, collectivités et associations pour développer des actions à destination du public cible et entreprendre des changements de pratiques professionnelles. Des outils documentaires leur sont également proposés, au travers d'une lettre d'information.

Le pilotage régional a souhaité, via un état des lieux, mettre en lumière les initiatives des acteurs en périnatalité et petite enfance en Pays de la Loire en matière de santé environnementale et mesurer les effets (répercussions) de l'animation régionale sur les pratiques des professionnels.

Ainsi, les 12 maternités accompagnées par le programme « Agir ensemble », les 5 PMI des Pays de la Loire, 15 professionnelles libérales exerçant individuellement ou en structure pluri professionnelle et une direction métropolitaine de la petite enfance ont été interrogées, via des entretiens semi-directifs.

L'intérêt porté aux questions de santé environnementale et la nécessité de changer certaines pratiques est unanime parmi les professionnels interrogés ; même si la thématique « santé environnementale » est encore récente et l'idée de réaliser des actions de prévention à l'hôpital n'est pas encore tout à fait admise dans la culture hospitalière.

D'où la nécessité d'une gouvernance institutionnelle, d'une inscription dans le projet de prévention des structures de soins primaires comme des prérequis indispensables au développement efficace d'actions en prévention et promotion de la santé environnementale.

Le travail en réseaux de pairs fait également l'unanimité, en tant qu'occasion d'échanges de connaissances, de pratiques et aussi d'émulation.

Le principal frein, commun à tous les professionnels de santé, est le manque de temps disponible, en lien avec les difficultés RH des professions de santé, mais aussi l'absence de valorisation à l'acte des actions de prévention en santé environnementale.

Le plan des 1000 premiers jours est une opportunité pour parler de santé environnementale, avec le sac des 1000 jours distribué et accompagné en maternité mais aussi grâce aux financements disponibles lors de la signature de contrats ARS/CD dans le cadre de la SNPPE.

Il apparaît que l'acculturation recherchée ne pourra se faire qu'en intégrant plus de professionnels dans la boucle d'apprentissage. C'est-à-dire inclure tous les professionnels des structures déjà concernées, de nouvelles structures (maternités, PMI, crèches, CPTS...) mais aussi des professionnels intervenant différemment auprès des familles : TISF, assistantes maternelles....

De nouvelles populations pourraient être intégrées à celles déjà ciblées : couples souffrant d'infertilité, publics vulnérables.

Au total, l'état des lieux recense 16 structures proposant régulièrement des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale en périnatalité, une grande satisfaction au sujet des formations proposées, des webinaires qui rassemblent de nombreux professionnels.

Une réelle dynamique est lancée en Pays de la Loire.

L'accompagnement des acteurs de la périnatalité et de la petite enfance serait à prolonger, au travers du groupe « PRSE : périnatalité et petite enfance », du réseau de périnatalité, de l'animation du réseau des MSP et CPTS, des EAJE....

La réduction des expositions aux produits chimiques utilisés dans les environnements intérieurs, la qualité des bâtiments, notamment la ventilation et l'aération, les contenants alimentaires... font partie des thèmes qui sont travaillés dans les démarches déjà entreprises par les professionnels de la périnatalité et petite enfance, et qui vont être poursuivies.

Ces enjeux de la prévention en santé environnementale en périnatalité et petite enfance sont présents dans les 3 axes prioritaires du PRSE4 : l'approche « Une seule santé », l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

GLOSSAIRE

| | |
|--------|---|
| AAC | Appel à candidature |
| ACI | Accord conventionnel interprofessionnel |
| APPA | Association pour la prévention de la pollution atmosphérique |
| ARS | Agence régionale de santé |
| CAF | Caisse d'allocation familiale |
| CARSAT | Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail |
| CD | Conseil départemental |
| CH | Centre hospitalier |
| CHU | Centre hospitalier universitaire |
| CLS | Contrat local de santé |
| CMEI | Conseillé médical en environnement intérieur |
| CMR | Cancérogène, mutagène, reprotoxique |
| COFIL | Comité de pilotage |
| CPIAS | Centre régional de prévention des infections associées aux soins |
| CPOM | Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens |
| CPP | Centre périnatal de proximité |
| CPTS | Communautés professionnelles territoriales de santé |
| DREETS | Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités |
| DT | Délégation territoriale |
| DU | Diplôme universitaire |
| EAJE | Etablissement d'accueil du jeune enfant |
| ESAT | Etablissement d'aide par le travail |
| FEES | Femmes enceintes environnement et santé |
| GHT | Groupement hospitalier de territoire |
| HPS | Hôpital promoteur de santé |
| ISS | Inégalités sociales de santé |
| MAM | Maison d'assistantes maternelles |
| MFPL | Mutualité française des Pays de la Loire |
| MSP | Maison de santé pluri professionnel |
| NGAP | Nomenclature générale des actes professionnels |
| OGDPC | Organisme de gestion du développement professionnel continu |
| PDL | Pays de la Loire |
| PMI | Protection maternelle et infantile |
| PNN | Primum non nocere |
| PNP | Préparation à la naissance et à la périnatalité |
| PRSE | Projet régional de santé environnement |
| QAI | Qualité de l'air intérieur |
| RSAI | Référents santé accueil inclusif |
| RSE | Responsabilité sociale et environnementale |
| SAAD | Service d'aide à domicile |
| SE | Santé environnementale |
| SF | Sage-femme |
| SNPPE | Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance |
| TISF | Technicien d'intervention sociale et familiale |
| WECF | Women Engage For a Common Future |

ANNEXES

Annexe 1 : professionnels ayant bénéficié d'une formation financée par l'ARS PDL entre 2019 et fin 2022

| DPT | Nre de pros formés Nesting© | Métiers pros formés Nesting© | Structure | Nre de pros formés FEES | Métiers pros formés FEES | Structure |
|------------|---|--------------------------------|--|-------------------------|--------------------------|--|
| 44 | 28 9 certifiés 13 en cours 6 perdus de vue | 3 AP | 2 CH St Nazaire, 1 CHU Nantes | 12 | | |
| | | 1 coordo CLS | Pornic | | 3 SFL | Ste Pazanne, Vallet La Chapelle/erdre |
| | | 1IDE | | | | |
| | | 4 puer PMI | | | 5 puer PMI | |
| | | 4 puer mater | 3 Breteche, 1 J. Verne | | 1 med PMI | |
| | | 1 SF cadre | Santé Atlantique | | 1 SF coordinatrice | CH St Nazaire |
| | | 4 SF lib | Guérande *3, Nantes | | 1 med CHU | |
| | | 10 SF mater | 3 J. Verne, 1 Santé Atlantique, 1 CH Ancenis, 3 CHU Nantes, 3 CH St Nazaire. | | 1 autre pro CHU | |
| 49 | 20 5 certifiés 12 en cours 3 perdus de vue | 1 chargé d'action | CPIE Loire Anjou | 30 | 9 puer PMI | |
| | | 1 CMEI | CHU Angers | | 5 SF mater | 5 CHU d'Angers |
| | | 1 diet | MSP Centre Mauges | | 1 IDE PMI | |
| | | 1 MG | Pôle Santé Baugé Anjou | | 6 SFL | Le Lion d'Angers, Avrillé, Sevremoine, Mauge/loire, Cholet, Orée d'Anjou |
| | | 1 Med PMI | | | 1 IDE lib | MSP des bords de Loire |
| | | 1 pro multi accueil | Mutualité Française | | 2 med PMI | |
| | | 2 puer PMI | | | 1 AP PMI | |
| | | 2 puer mater | CH Cholet | | 2 puer mater | CH Cholet |
| | | 5 SF lib | Pôle Santé du Baugeois, Cholet, MSP centre mauges, Chalonnes sur Loire*2 | | 2 AP mater | 1 CH Cholet, 1 CHU Angers |
| 5 SF mater | 2 CHU, d'Angers, 3 CH Cholet | 1 chargée de projet prévention | Mutualité Française | | | |
| 53 | 9 8 certifiés 1 perdu de vue | 2 puer mater | CH Laval | 2 | | |
| | | 2 SF mater | CH Haut Anjou | | 2 AP mater | CH Laval |
| | | 3 puer PMI | | | | |
| | | 1 pro multi accueil | Mutualité Française | | | |
| | | 1 SF PMI | | | | |
| 72 | 10 6 certifiés 4 en cours | 2 puer mater | CH Le Mans | 2 | | |
| | | 1 SF PMI | | | 1 SF mater | CH Le Mans |
| | | 2 SF lib | La Ferté Bernanrd, Beaumont sur Sarthe | | | |
| | | 2 SF mater | 1 Clinique Tertre Rouge, 1 CH Le Mans | | | |
| | | 1 AP | Clinique Tertre Rouge | | 1 SFL | Fye |
| | | 1 IDE soins primaires | Pôle Santé Simone Veil | | | |
| | | 1 référente mater | Clinique Tertre Rouge | | | |
| 67 | | | | 46 | | |

Par structure :

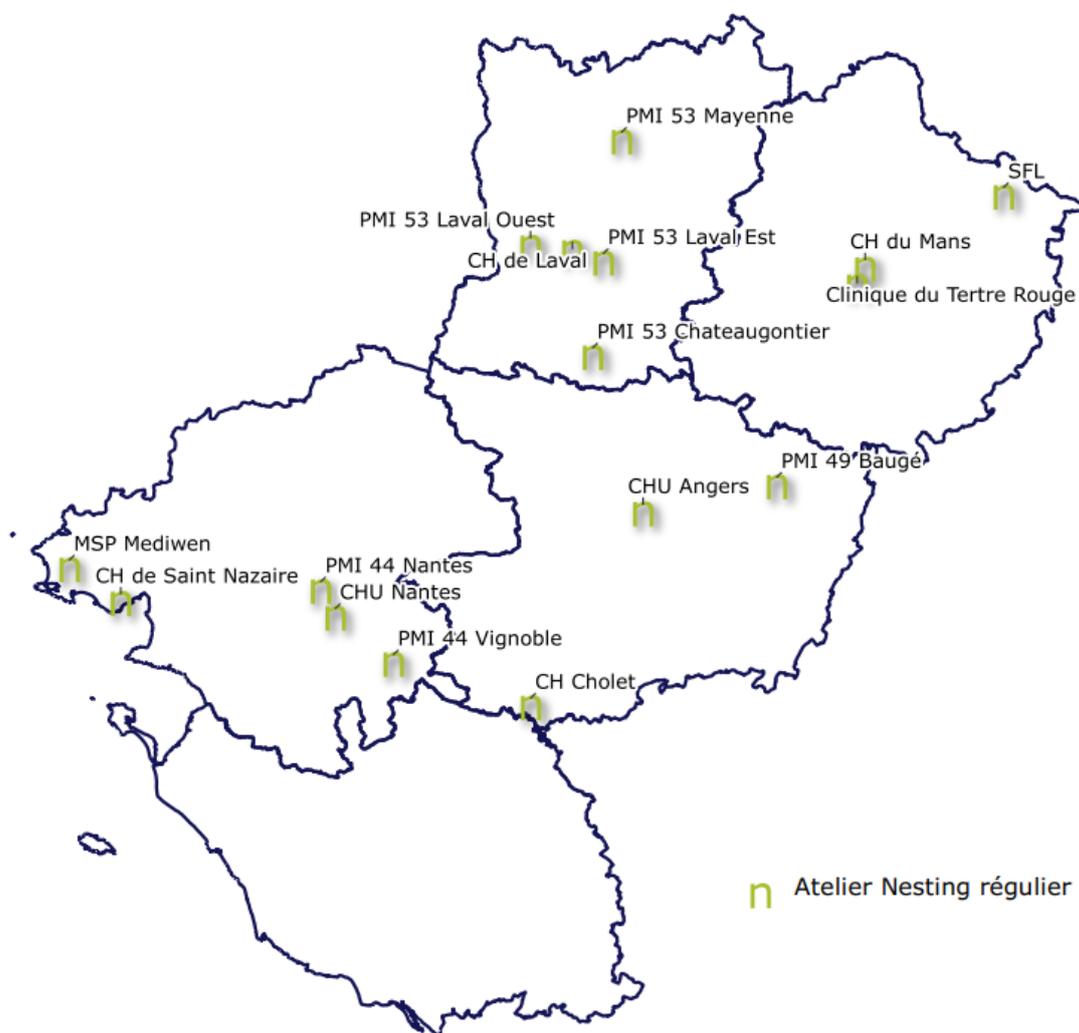
| Maternités | | | |
|------------|---------------------------------|---------------------|------------------|
| Dpt | Etb | Pros formés Nesting | Pros formés FEES |
| 44 | CH St Nazaire | 5 | 1 |
| 44 | CHU Nantes | 4 | 2 |
| 44 | CH Ancenis | 1 | |
| 44 | Clinique Brétéché | 3 | |
| 44 | Clinique Mutualiste Jules Verne | 4 | |
| 44 | ELSAN St Herblain | 2 | |
| | Total 44 | 19 | 3 |
| 49 | CHU Angers | 3 | 5 |
| 49 | CH Cholet | 5 | 3 |
| | Total 49 | 8 | 8 |
| 53 | CH du Haut Anjou | 2 | |
| 53 | CH Laval | 2 | 1 |
| | Total 53 | 4 | 1 |
| 72 | CH Le Mans | 3 | 1 |
| 72 | Clinique Le Tertre rouge | 3 | |
| | Total 72 | 6 | 1 |

| PMI | | |
|-----|---------------------|------------------|
| Dpt | Pros formés Nesting | Pros formés FEES |
| 44 | 4 | 6 |
| 49 | 3 | 13 |
| 53 | 4 | 0 |
| 72 | 1 | 0 |

Par année :

| Période | Pros formés Nesting© | Pro certifiés Nesting© | Pros en cours de certification | Pros perdus de vue | Pros formés FEES |
|--------------|----------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------|------------------|
| 2019 | 20 | 11 | 0 | 9 | |
| 2021 | 16 | 12 | 4 | | 16 |
| mars-22 | 16 | 6 | 9 | 1 | 30 |
| oct-22 | 15 | 0 | 15 | | |
| TOTAL | 67 | 29 | 28 | 10 | 46 |

Annexe 2 : Ateliers Nesting proposés en Pays de la Loire



Source : ARS PDL - DOSA/DSPE avril 2023
Cartographie : ARS PDL - DSPE avril 2023

Annexe 3 : questionnaire envoyé

| Santé environnementale en PDL : actions menées en périnatalité. Etat des lieux en 2022 | | |
|--|------------------------|------------------------|
| Fiche renseignée par : | | |
| Dernière date de mise à jour : | | |
| 1. VOUS, répondant/correspondant : VOTRE MÉTIER, VOTRE FORMATION | Réponse cliquez | |
| Quel est votre nom (titre-prénom-nom) ? | | |
| Quelle est votre adresse mél ? Tél ? | | |
| Quelle est votre métier ? | | |
| Avez-vous été formé(e) à la santé environnementale ? | | |
| Autres parties prenantes de la structure | | |
| Autre / commentaire | | |
| 2. VOTRE STRUCTURE | Réponse cliquez | |
| Nom de la structure | | |
| Type de structure | | |
| Statut | | |
| Auprès de quel public travaille-t-elle? | | |
| Quelle est sa fréquentation (ou consultation) ? | | |
| 3. Gouvernance santé environnementale | | Cliquez |
| Existe-t-il une gouvernance pour l' implication de votre structure sur la SE ? Quel format ? Avec qui ? Quelle fréquence ? | | |
| Existe-t-il un plan d'actions SE ? | | |
| Temps consacré au projet par profil professionnel | | |
| 4. La formation des professionnels de la périnatalité comme actions de prévention | Réponse cliquez | Réponse cliquez |
| Y a t-il des professionnels formés à la santé environnementale dans votre structure ? | | |
| Profils des professionnels formés | | |
| Si non, pourquoi? | | |
| Avez-vous conduit des actions de sensibilisation auprès des professionnels de votre structure ? Sous quelle forme ? Quels professionnels touchés ? | | |
| Si non, pourquoi? | | |
| 5. Les actions de votre structure en matière de prévention à destination du public | | Cliquez |
| Ateliers de sensibilisation : | | |
| Fréquence | | |
| Format | | |
| Public ciblé | | |
| Nombre de personnes touchées par atelier/action | | |
| Quelle communication sur ces ateliers vers l'extérieur (récuper le lien si info sur internet) ? | | |
| Des conseils, des apports d'informations sur la santé environnementale dans la relation de soin, d'accompagnement existent-ils ? | | |
| Des protocoles, guidelines ? | | |
| Des questions sont-elles posées sur les expositions environnementales dans la prise en charge de la pathologie (allergie, asthme, difficulté à procréer, période pré-conceptionnelle, endométriose...) | | |
| Si non, pourquoi? | | |
| Diffusion de documents : quels flyers ? Où et à quelle occasion ? | | |
| Edition de documents propres à la structure? | | |
| Autre action? | | |

| 6. Les changements de pratiques professionnelles comme actions de prévention | Réponse cliquez | Précisez |
|---|-----------------|----------|
| Mesures relatives à la qualité de l'air intérieur et la ventilation | | |
| Mesures relatives à l'aération (comportement des professionnels) | | |
| Révision des politiques d'achat | | |
| Techniques de nettoyage des locaux, surfaces... : choix des produits ou techniques sans chimie, révision des protocoles de nettoyage... | | |
| Cosmétiques et produits de puériculture : choix des produits, diminution du nombre, suppression des échantillons publicitaires... | | |
| Santé au travail : changements dans la protection des travailleurs (ex : formol) | | |
| Changements dans la gestion des matières résiduelles : déchets d'activités de soins, tri des déchets recyclables... | | |
| Changements dans la restauration : contenants alimentaires, origine des produits, eau distribuée | | |
| Autres changements/ précisions | | |
| 7. Evaluation | | |
| Ces actions ont-elles été évaluées? | | |
| Si oui, par qui? | | |
| Avec quels critères? | | |
| Sont-elles innovantes ? | | |
| En quoi? | | |
| Avez-vous identifié des facteurs clés favorisant leur mise en œuvre ? Lesquels ? | | |
| Rencontrez-vous des freins ? Lesquels ? | | |
| Ce qui pourrait être valorisé : | | |
| Besoins | | |
| Remarques | | |